

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 17 janvier 2017  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	Excusé

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme	Excusé	THIERRIN Jean-Marc	Excusé
LINGJAERDE Pierre			

**Public :** /



### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Visite des appartements 316-320 route d'Hermance.**
- 2. Audition de MM. Jean LIERMIER et François PASSARD. Projet « La Saga des Géants ».**
- 3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2016.**
- 4. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2016**
- 5. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 6. Communications du bureau.**
- 7. Rapports des commissions :**
  - a) Rapport de l'Assemblée générale « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 16 novembre 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée.
  - b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 22 novembre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.
  - c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 16 janvier 2017. M. Giuseppe RICCIUTI, Président.
- 8. Projets de délibérations.**
- 9. Projets de motions.**
- 10. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 11. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 12. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 17 janvier 2017 à 20h.38 et souhaite la bienvenue à tous.

Elle informe que M. l'Adjoint Pascal WASSMER, M. Jérôme JACQUIER et M. Jean-Marc THIERRIN sont excusés.

Elle informe que concernant le point 2, MM. Jean LERMIER et François PASSARD viendront à 21h présenter leur projet « La sage des Géants ». Elle informe que cette audition a été ajoutée à l'agenda du jour car le projet a lieu cette année et qu'il faudra surement le renvoyer en commission.

Elle propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

#### **Point 3**

#### **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2016**

Madame Claudine HENTSCH indique que sa question concernant les subventions ne figure pas sur le procès-verbal.

Elle indique également qu'elle avait posé une question sur les montants qui étaient attribués à l'Exécutif, et demande s'il est possible de le rajouter.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

#### **Point 4**

#### **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2016**

Madame Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'à la page 7 concernant les décorations de Noël qu'elle n'aurait pas dit « vieilles et moches » mais « vieilles et défraîchies ». Mme Florence PULIDO répond qu'elle a utilisé les termes « vieux et moches » et que Madame Corinne ALHANKO-BAUER a



répété ce qu'elle avait dit et que c'est donc correct. Madame Corinne ALHANKO-BAUER aimerait tout de même que ce soit changé pour « défraîchies et à renouveler ».

Mme la Présidente répond qu'elle en a pris note.

M. Philippe GAILLARD indique qu'en page 5 sous la rubrique CoHerAn, 2<sup>ème</sup> paragraphe, il y a une faute de frappe.

M. Yves GUBELMANN indique qu'en page 8 concernant les décorations de Noël, il se rappelle avoir mentionné le fait qu'il s'agissait d'un projet évolutif. Que les achats qui sont effectués les années après les autres devraient ensuite amener à un projet définitif avec une apparence plus riche en décorations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

#### **Point 5** **Discussion et approbation de l'Ordre du jour**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que l'ordre du jour est adopté.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

#### **Point 6** **Communications du bureau**

- a) 40<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau » - Bernex. Course à pied populaire du Canton. Le samedi 29 avril 2017 à 16h.15. Si des Conseillers sont intéressés à y participer, ils doivent demander le formulaire d'inscription à la secrétaire du Conseil municipal.
- b) Apéritif des sociétés du mardi 24 janvier 2017. Les Conseillers sont invités, mais également les conjoints.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

#### **Point 7** **Rapport des commissions**

##### **a. Rapport de l'Assemblée générale « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 16 novembre 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Elisabeth BERY qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Elisabeth BERY.

##### **b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 22 novembre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD.



**c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 16 janvier 2017. M. Giuseppe RICCIUTI, Président.**

Etant donné que cette séance a eu lieu le jour précédent, Mme la Présidente propose de reporter ce rapport de commission lors du prochain Conseil municipal, soit le 21 février 2017.

Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**  
**Audition de MM. Jean LERMIER et François PASSARD. Projet « La Saga des Géants »**

 Voir dossier en annexe.

MM. Jean LERMIER et François PASSARD présente le projet « La Saga des Géants » pour pourrait avoir lieu à Genève du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

A l'issue d'une brève présentation, le débat est ouvert et les membres du Conseil municipal posent toutes leurs questions aux personnes auditionnées.

M. le Maire propose de renvoyer ce sujet en commission.

Il est proposé de convoquer une commission conjointe « Finances et Sociale, culture et loisirs » le mardi 31 janvier 2017.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

**Le renvoi en commission « Finances et Sociale, culture et loisirs » est accepté à la majorité (1 abstention).**

Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8**  
**Projets de délibérations**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet délibération ce jour.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 9**  
**Projets de motions**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de motion ce jour.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

**Point 10**  
**Propositions du Maire des Adjointes**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. Le Maire Antoine BARDE indique qu'il n'a pas de propositions à faire.

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*



Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique qu'elle n'a pas de propositions à faire.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

### **Point 11** **Communications du Maire et des Adjointes**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

#### Fermeture de Poste d'Anières

M. le Maire revient sur le sujet de la Poste suite à la séance du mercredi 14 décembre 2016. Il rappelle qu'il avait indiqué avoir donné deux conditions pour un accord avec la Poste, soit qu'ils acceptent de rester jusqu'à ce que la Mairie soit rénovée et également qu'un endroit spécifique soit trouvé pour faire une agence postale à la mairie et qu'il y ait un bancomat.

Il indique que concernant le premier point, la Poste confirme leur accord pour la mise en place de l'agence postale en partenariat avec la commune d'Anières se fasse courant 2018 et que l'office actuel reste jusqu'au début des travaux de rénovation du bâtiment. Il explique qu'il va garder le contact avec eux pour faire un point de situation du second semestre 2017.

Concernant l'installation d'un bancomat, Postfinance refuse de mettre à disposition un bancomat.

En revanche, une banque de la place serait d'accord, sous certaines conditions, d'installer un bancomat. Il ajoute que cela coûtera de l'argent mais l'avantage est de procéder à cette installation en même temps que les travaux de la Mairie, en aménageant un espace très sécurisé.

#### Colis des Aînés

M. le Maire souhaite une bonne nouvelle année à tous les Conseillers municipaux et il les remercie d'avoir pris du temps pour la distribution des colis aux Aînés. Il remercie également Mme Florence PULIDO d'avoir confectionné ces colis. Plusieurs courriers de remerciement de la part des Aînés ont été reçus à la Mairie.

#### Saint-Sylvestre des Aînés

M. le Maire remercie encore tous les Conseillers municipaux qui ont participé et organisé et encadré les Aînés lors de la St-Sylvestre. Il remercie Mme Anita PORDES et M. Pierre-Yves DECHEVRENS d'avoir été présents, ainsi que Mme Denyse BARBEZAT-FORNI à qui il demande de bien vouloir également remercier son époux. Il ajoute que les Aînés ont été ravis et qu'il y a eu uniquement des bons retours sur cette soirée.

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de communication.

Mme la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

### **Point 12** **Questions écrites ou orales.**

#### Appartements 316-320 route d'Hermance

Mme Florence PULIDO revient sur la visite des appartements 316-320, route d'Hermance. Elle s'interroge quant au fait que l'un des arguments donné pour la rénovation des appartements au chemin des Avallons 44-50 était que, d'après la loi, un appartement de 5 pièces devait désormais avoir deux salles de bain, alors que dans ceux du 316-320, route d'Hermance il n'y en a qu'une seule.



M. le Maire répond qu'il n'est pas sûr qu'il s'agisse de deux salles de bain ou de toilette séparée. Il indique que dans ce cas il s'agit d'une création et non d'une rénovation et que ce n'est pas la même chose. Il ajoute qu'il va tout de même se renseigner.

#### Apéritif des sociétés

Mme Anita PORDES demande qui sera présent hormis les naturalisés, les jeunes citoyens, les nouveaux habitants et les sociétés communales et souhaite si possible prendre connaissance de la liste des personnes conviées.

Mme Dominique LAZZARELLI confirme que des listes sont préparées et peuvent être consultées. Elle ajoute que chaque personne portera un badge.

Mme Anita PORDES répond qu'elle demandait ceci uniquement afin de pouvoir avoir une idée de qui sera là et de pouvoir engager facilement des conversations avec les invités le jour de la soirée.

#### Léman Bleu TV

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande des explications sur Léman Bleu TV, car il a appris dans les journaux que la Commune leur versait une subvention.

M. le Maire répond qu'un montant a été porté dans le budget de fonctionnement 2017 qui a été voté par le Conseil municipal le 15 novembre dernier. Il indique que c'est un projet que Léman Bleu lançait, afin de promouvoir les régions et qu'Anières a été approchée comme toutes les autres communes. Il ajoute que beaucoup de communes ont refusé d'y participer et que dès lors, si Léman Bleu arrive à finaliser ce projet, Anières y participera. Il dit que l'idée est de mettre en valeur la vie politique de la Commune, ainsi que la vie sociale d'Anières, la découverte du village.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'elle en a également entendu parler à la radio et que les deux seules communes ayant accepté de financer ce projet étaient Anières et Onex. Elle pensait que c'était pour avoir une certaine visibilité.



#### Armoiries d'Anières

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique avoir été interpellé par plusieurs villageois sur le changement



du drapeau d'Anières et aimerait dès lors avoir des explications.

M. le Maire demande s'il sait ce que sont les armoiries de la ville.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond que oui.

M. le Maire raconte que son prédécesseur, au moment de quitter la Mairie, a dressé sur le mât de la Commune les vraies armoiries d'Anières et qu'à ce moment-là ils ont demandé aux archives de leur donner un certain nombre d'informations sur les armoiries, comment est-ce que cela fonctionne, etc.

Il a ensuite parlé avec le graphiste de la Commune, qui travaille sur la communication, du fait que les vraies armoiries d'Anières ne sont pas celles qu'il y a aujourd'hui. Celles que la Commune utilise actuellement datent de 1924. Il ajoute que ces armoiries ont quelque chose de cocasse car, en 1958, Anières a souhaité se séparer de Corsier et qu'à ce moment-là les armoiries d'Anières étaient



celles ci-après . Le Conseil municipal à cette époque avait répondu que c'était trop compliqué et a décidé de reprendre les armoiries de Corsier en les modifiant.





M. le Maire ajoute qu'il aime bien se replonger dans le passé et il trouvait intéressant de proposer des choses différentes. Il indique que les Conseillers municipaux n'en ont pas été informés, car la démarche n'est pas encore finalisée et qu'il faut encore s'adresser à l'Etat pour connaître la procédure à suivre en cas de volonté de modifier les armoiries de la Commune. Le dossier est en cours. L'introduction de cette nouvelle représentation de l'écusson d'Anières a été testée pour voir si les habitants de la Commune allaient le remarquer en l'intégrant sur quelques publications non officielles.

Il indique que peu de gens ont remarqué la différence et confirme que ce projet de charte graphique est à l'étude, mais que si un concept était retenu, le Conseil municipal en serait bien entendu informé.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'il faudrait l'expliquer rapidement aux habitants d'Anières, car beaucoup de villageois se posent des questions.

M. le Maire répond qu'il y aura une information dans le Côté Anières, mais que pour le moment il n'est pas en possession de tous les éléments de réponse aux questions posées au service des archives de l'Etat.

Mme Roberta RANNI demande qui met cette charte graphique en route.

M. le Maire répond qu'il s'agit de la société de communication avec laquelle la Commune travaille et qu'elle a fait des propositions, suite à la consultation des archives, mais qu'au final ce sera le Conseil municipal qui décidera ce qui sera fait.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que Corsier est en jaune et noir et qu'ils ont une croix jaune sur fond noir car à l'époque Confignon avait des terrains sur Corsier.

M. Yves GUBELMANN regrette le choix de la phase de test et souhaite qu'auparavant le Conseil et les citoyens en soient informés.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible d'informer la population de tous les changements et que concernant le projet graphique en cours pour les communications non-officielles sont de la liberté de l'Exécutif, comme d'ailleurs l'ont fait d'autres communes, par exemple Cognoy. Il tient à souligner, qu'à ce jour, une seule remarque a été transmise à la mairie.

M. Yves GUBELMANN ajoute avoir été pris au dépourvu quand il a été interpellé par des Administrés sur ce changement de présentation des armoiries de la Commune.

M. le Maire en prend note, en insistant sur le fait que la communication sera faite en temps opportun.

#### Fête de l'Escalade

M. Pierre LINGJAERDE tient à féliciter l'organisation de la fête de l'Escalade. Il ajoute qu'il a entendu uniquement des retours positifs. Les gens ont trouvé la fête très sympathique, l'idée des fondues était géniale, et que les traditions ont été respectées. De plus, le « Cé qu'è l'ainô » a été très bien chanté.

Il y a eu des retours positifs avec uniquement un petit bémol, soit que les personnes âgées ne pouvaient pas participer à cette manifestation car il n'y avait pas de places assises. Elle demande donc si l'année prochaine il serait possible de prévoir une solution pour cette tranche de la population car ils aiment beaucoup l'Escalade.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT répond qu'il s'agit d'une très bonne remarque. La question s'était posée mais qu'il n'y avait pas assez de place, vu le changement de tente la veille. Elle ajoute que la réussite de cette soirée est en grande partie grâce à M. Mathieu DARDEL. Il y a eu un problème avec la tente initialement prévue, la veille de l'Escalade, et qu'il a eu cette idée de tentes gonflables et elle lui en est très reconnaissante. Elle souligne également que l'APEA est pour beaucoup dans la réussite de cette manifestation, car ils ont vraiment bien organisé le concours de déguisements. Elle ajoute avoir une idée concernant le chant du « Cé qu'è l'ainô » pour l'an prochain, mais qu'elle en parlera lors d'une prochaine commission sociale.



#### Fondation AUER ORY pour la photographie

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique avoir été interpellée par une habitante de la Commune qui lui a parlé de difficultés financières de la Fondation AUER ORY à Hermance. Il s'agit d'une Fondation qui a pour but la protection de la photographie dans la conservation de leur collection. Elle indique qu'il s'agit d'une collection exceptionnelle et très rare. Ils sont à la recherche de soutiens financiers et elle demande si la commune d'Anières a été approchée et si elle a l'intention de les soutenir.

M. le Maire répond que c'est un sujet qui peut être porté à la commission sociale et que pour sa part il serait ravi de pouvoir soutenir une Fondation comme celle-ci. Il laisse le soin à Mme l'Adjointe d'en parler lors d'une prochaine commission. Il ajoute que pour le moment l'Exécutif n'a pas reçu de demande de leur part.

#### St-Sylvestre des Aînés

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'elle participe à cette soirée depuis de nombreuses années et qu'elle y prend beaucoup de plaisir. Elle souhaite relever tout le travail qui a été fait par l'administration ; la salle était très belle et très bien décorée, le repas était très bon, le loto bien garni et le personnel très gentil et très disponible.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique que c'est Mme Christine CHEVALLIER et sa fille qui ont décoré la salle et qu'elle en a été très touchée.

---

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.38

---

La Présidente du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

Annexes mentionnées





**Commune d'Anières**

---

COMMISSION : Communes-École

Séance du : 16 novembre 2016 – Assemblée générale du comité

---

1. L'année 2015-2016 a été très semblable à la précédente :
  - 112 cours proposés
  - 80 cours ouverts
  - 765 demandes d'inscriptions confirmées, soit 1759 demandes d'inscriptions traitées pour les deux semestres. (Pour comparaison, 725 demandes confirmées en 2014-2015 et 481 en 2008-2009.)
2. Cette évolution croissante a nécessité un fort investissement du bureau et explique ainsi des heures supplémentaires effectuées à certaines périodes de l'année.
3. La réalisation du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association a nécessité un dépassement de budget.
4. Présentation des comptes : Résultat négatif de CHF 7'322.80 dû aux frais d'organisation de l'exposition. L'Association peut faire face à ce déficit grâce à sa bonne réserve.
5. Les communes allouent ensemble la somme de **CHF 26'000** pour la réalisation de 12'000 programmes envoyés en tout-ménage et la somme de **CHF 55'000** pour les salaires du secrétariat. Ces sommes, identiques depuis huit ans, sont calculées et réparties entre les communes en fonction de leur nombre d'habitants.
6. Élection du comité : Mme Christiane Hersperger est réélue comme Présidente.

Elisabeth Béry  
Déléguée

Procès-verbal de l'assemblée générale  
de l'Association Communes-Ecole  
Le 16 novembre 2016

Madame Christiane Hersperger, présidente, ouvre la séance à 18h00. Elle souhaite une cordiale bienvenue à tous et excuse les absences de

M. Pierre Kolly, directeur général de l'Enseignement Obligatoire,  
Mme Renée Van der Bent, directrice du collège de Bois-Caran,  
M. Fabrice Cortat, représentant de la commune de Choulex,  
Mme Paola Sanz Velasco, représentante de la commune de Meinier,  
M. Thomas Hunzaker, représentant de la commune de Puplinge,  
Mme Ariane de Lisle-Sarasin, représentante de la commune de Vandoeuvres.

Elle souhaite la bienvenue à Mme Mireille Simon, représentante des maîtres, nouvelle membre au sein du comité, qui remplace M. Eric Strahm.

## 1. Approbation du P.V. de l'assemblée du 7 octobre 2015

Sans commentaires, le PV est approuvé avec remerciements à ses auteures.

## 2. Rapport de Mme Christiane Hersperger, présidente

*« Le comité s'est réuni en novembre 2015, en avril et le 31 août 2016. »*

*Lors de l'Assemblée générale du 7 octobre 2015, nous avons accueilli tous les nouveaux membres et une présentation de l'Association leur a été faite par Mme Cottier. Après cette première année, j'espère que chacun d'entre vous y aura trouvé du plaisir.*

*Lors de la rentrée 2015, pour le 1<sup>er</sup> semestre, 111 cours ont été proposés et 84 ont pu s'ouvrir ce qui représente 822 inscriptions confirmées. 30 cours sont complets, principalement dans les secteurs « arts et ateliers », « détente » et « sports », ce qui représente le 90% des cours proposés. En ce qui concerne le point de vue financier, les détails vous seront donnés par Mme Riedlin, comptable, ceci au point 4 de l'ordre du jour.*

*Dès le mois de novembre, un comité d'organisation s'est créé pour l'organisation de l'exposition et le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'association. Rapidement, de nombreuses propositions et idées ont été lancées. C'est la commune de Jussy qui a accueilli, du 8 au 13 avril, l'association pour l'exposition d'art, les cours de cuisine, le théâtre, le concours de dictées, l'atelier de Yodel et son concert. La commune de Gy a mis à disposition sa salle Gyvi pour l'exposition d'Ikebana et des meubles « relookés ». Cet anniversaire a été une très belle réussite à tous points de vue grâce à la générosité de ces deux communes et aux personnes qui se sont investies sans compter.*

*Pour clore l'année, nous étions invités à Corsier, reçus par M. Eric Anselmetti, adjoint à la mairie, pour un excellent et sympathique repas. Une belle soirée d'été qui a permis à tous de faire mieux connaissance. Merci encore à la mairie de Corsier et à sa représentante pour l'organisation.*

## BILAN AU 31 Août 2016

	au 31.08.2016	au 31.08.2015
<b>ACTIF</b>		
CAISSE	122.30	138.65
RAIFFEISEN C/C	166'598.66	176'960.83
CCP	3'422.95	1'183.75
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>170'143.91</b>	<b>178'283.23</b>
IMPOT ANTICIPE	200.65	200.65
ACTIFS TRANSITOIRES	6'242.25	5'732.80
<b>REALISABLES</b>	<b>6'442.90</b>	<b>5'933.45</b>
FOUR CERAMIQUE	1.00	1.00
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
PERTE	7'322.82	-
<b>Total de l'Actif</b>	<b>183'910.63</b>	<b>184'217.68</b>
<b>PASSIF</b>		
Salaires à payer	-	-
Produits reçus d'avance	-	-
Charges à payer	6'899.60	7'206.65
Passif transit. exercices ant.	11'534.45	11'534.45
<b>EXIGIBLES</b>	<b>18'434.05</b>	<b>18'741.10</b>
Fonds maintenance et informatique	12'700.00	12'700.00
Profits et pertes reportés	152'776.58	140'079.53
Résultat de l'exercice	-	12'697.05
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>165'476.58</b>	<b>165'476.58</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>183'910.63</b>	<b>184'217.68</b>

## Compte de pertes et profits du 01.09.2015 au 31.08.2016

	2015-2016	2014-2015
<b>PRODUITS</b>		
ECOLAGE	302'935.50	298'753.25
INTERETS CREANCIERS	-	-
UTILISATIONS FONDS OU PROV.	-	-
PRODUITS DIVERS	-	10.60
SUBVENTIONS COMMUNES Salaires Admin	55'000.10	55'000.10
SUBVENTIONS COMMUNES Programmes	25'999.90	25'999.90
<b>Total des Produits</b>	<b>383'935.50</b>	<b>379'763.85</b>
<b>CHARGES</b>		
SALAIRES Administration	67'646.65	66'923.00
SALAIRES Enseignants	139'001.40	124'586.75
INDEMNITES Enseignants	81'313.60	80'514.60
CHARGES SOCIALES	19'459.00	22'740.45
LPP Part employeur	5'700.40	6'098.65
CHARGES LAA	2'224.00	2'414.00
FRAIS ADMIN:INDEMNITES/DEPLACEMENTS	2'245.00	2'200.00
<b>Sous-total</b>	<b>317'590.05</b>	<b>305'477.45</b>
FRAIS DE BUREAU (intendance, séances...)	5'643.00	4'426.50
TELEPHONES / AFFRANCHISSEMENT	1'889.22	543.10
FRAIS DE PROGRAMME	25'704.25	19'798.05
FRAIS DE COURS ET DE MODELES	16'779.55	27'199.70
FRAIS INFORMATIQUE	727.70	4'819.55
FRAIS DE RECEPTIONS , CADEAUX	4'907.50	3'997.80
FRAIS EXPO	16'936.70	-
ASSURANCES	333.00	161.80
FRAIS DE BANQUE ET DE POSTE	747.35	642.85
<b>Sous-total</b>	<b>73'668.27</b>	<b>61'589.35</b>
CHARGES S/EXCERCIES ANTERIEURS	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>391'258.32</b>	<b>367'066.80</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-7'322.82</b>	<b>12'697.05</b>



**Commune d'Anières**

---

COMMISSION : **URBANISME ET CONSTRUCTIONS**

Séance du : **22.11.2016**

---

Dans sa séance du 22.11.2016, la commission a traité les objets suivants :

**1. Aspergière**

La propriétaire des futurs immeubles du 22-24 rue de l'Aspergière a approché la Mairie pour savoir si cette dernière serait intéressée par l'achat d'une allée. Mme BENBASSAT ne dispose pas encore de beaucoup de détails (pas encore de prix) si ce n'est que l'immeuble comportera deux allées contiguës dont trois appartements de cinq pièces. Elle demande si la commission voit un intérêt à entrer en matière pour un achat.

Elle estime qu'il est très certainement plus intéressant pour la propriétaire de vendre un bloc plutôt que chaque appartement séparément. De plus, le fait de vendre à la commune leur apporte une sécurité de paiement supplémentaire.

**Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission demande à l'Exécutif de poursuivre les discussions concernant l'achat de trois appartements dans l'immeuble 22, 24, rue de l'Aspergière .**

**2. Côté Vignes – terrasse**

L'exploitant du restaurant « Côté Vignes », souhaiterait mieux rentabiliser son établissement durant la période hivernale. Il a exprimé sa volonté d'ajouter des fermetures latérale, par une toile transparente enroulable en pvc, à la terrasse afin de pouvoir pleinement profiter de cet espace à la mi-saison ainsi qu'à la saison hivernale en la protégeant des intempéries et en permettant par exemple aux parents qui accompagneraient leurs enfants à la patinoire d'y boire un verre. Il aimerait obtenir un accord de principe de la part de la commune, puis si l'avis est favorable, d'obtenir également une financiarisation du projet.

M. le Maire ne se dit pas opposé à une terrasse parisienne, mais estime que cet aménagement devrait s'inscrire dans le cadre d'un véritable concept d'espace extérieur.

- **À 7 voix pour et 3 abstentions, la commission est favorable à l'aménagement de la terrasse du restaurant Côté Vignes.**
- **À l'unanimité, la commission est favorable à ce que l'exécutif mandate un professionnel pour mener une étude approfondie.**

### **3. Laiterie de Chevrens**

Un droit d'emption sur la parcelle 5'002 a été accordé par M. Charles Huissout pour le prix de CHF 160'000 et annoté au registre foncier le 10 décembre 2009.

L'expertise ne donne aucune précision sur l'affectation de la parcelle, mais une valeur vénale du bâtiment qui se monte à CHF 260'000. Mme Gaëlle Huissout souhaite vendre sa parcelle à la commune au prix de CHF 250'000.-. Si les élus acceptent d'entrer en matière, ils pourraient déduire le prix de CHF 160'000.- des CHF 250'000.- demandés par Mme Gaëlle Huissout s'ils achètent le droit d'emption à M. Piletta-Zanin, lequel a racheté ledit droit d'emption à M. Dutoit. Or, pour une raison qui échappe à M. le Maire, M. Piletta-Zanin propose de vendre aussi bien son droit d'emption que la laiterie. M. le Maire conclut que Mme Gaëlle Huissout est prête à vendre la laiterie à la commune pour CHF 250'000.-, mais ne peut le faire avant que l'échéance du droit d'emption dont la date est le 20 décembre 2016. Les élus n'ont donc d'autre choix que de contacter M. Piletta-Zanin pour lui proposer de racheter son droit d'emption pour CHF 160'000.- et d'écrire à Mme Gaëlle Huissout pour la prévenir que son prix d'achat de CHF 250'000.- se verra déduit de CHF 160'000.-.

M. le Maire confirme que si M. Piletta-Zanin n'a pas signé un acte d'achat d'ici le 20 décembre, il perd son droit d'emption. D'après ce que M. le Maire a compris, M. Piletta-Zanin voulait déposer une demande de renseignement pour savoir ce qu'il pouvait faire du bâtiment. Il semblait à M. le Maire que la commission préférerait traiter avec Mme Huissout, qui est une enfant d'Anières. Il réitère sa proposition : écrire à M. Piletta-Zannin que la commune est prête à racheter le droit d'emption pour CHF 160'000.-, pas un franc de plus. Auparavant, il faudra s'être assuré que Mme Huissout déduira ces CHF 160'000.- du prix de vente, c'est-à-dire des CHF 250'000.- (ou CHF 260'000.- selon l'expertise).

**Par 9 voix pour et 1 abstention, la commission accepte que l'Exécutif demande à M. Piletta-Zanin de lui acheter son droit d'emption.**

Philippe Gaillard - Président